

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stationnement de véhicules rénovés sur la commune principale de l'AIOT 13 rue Montaigne 62670 MAZINGARBE.

La référence de votre dossier est A-3-N3W648FMX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/11/2023 à 15h45 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83826837300035**

Organisme : **INSTALLATIONS CLASSEES ET ENVIRONNEMENT CONSEIL**

Fonction : **Chargé de mission**

Personne morale

N° SIRET **52996961000045**

Raison sociale **ROTALYS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 RUE RUNGIS

94150 RUNGIS

Signataire

Qualité : **Directeur général**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Stationnement de véhicules rénovés**

Description des activités :

Le groupe 2L Logistics par l'intermédiaire de sa filiale ROTALYS souhaite implanter un atelier de préparation et une plateforme de stationnement de véhicules rénovés à Mazingarbe (62 670) dans l'extension de la ZAC du Champ Caudron, l'emprise du terrain est de 75 638 m². Le site servira de zone de stockage tampon pour le centre de rénovation de véhicules d'occasion (CRVO) de Lens. Les véhicules rénovés arriveront par camions pourront être lavés, inspectés, préparés esthétiquement, pris en photos et stationnés avant d'être réexpédiés en camions vers les concessionnaires ou les garages pour les revendre. Le site disposera notamment d'une station-service avec un réservoir de 45 m³ pour le carburant des poids-lourds (le carburant présent est un biocarburant le PUR XTL), un réservoir de 30 m³ pour l'AdBlue et deux réservoirs de 5 m³ pour l'essence et le gasoil afin de faire l'appoint du réservoir des véhicules rénovés. Cette station-service ne sera pas ouverte au public, servira uniquement pour les poids-lourds ou les véhicules rénovés et disposera d'une réserve incendie (bâche souple de 180 m³) avec un emplacement pompiers situé à moins de 100 m et un poteau incendie public nouvellement implanté à l'entrée du site également à moins de 100 m de la station-service.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

13 rue Montaigne

62670 MAZINGARBE

X : 682449

Y : 7040582

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 700 m ³	DC	Le volume distribué annuellement est estimé à 700 m ³ .

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le site va générer des déchets tout venants par la présence du personnels (déchets de bureaux, déchets de cantine, ...). Les activités de l'atelier ne génèreront pas de déchets pneumatiques ou d'huiles usagées. L'atelier génèrera des déchets non dangereux et dangereux en faible quantité avec notamment des chiffons usagés et des contenants de produits d'entretien. La collecte et la valorisation de ces déchets se fera par une entreprise spécialisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Une réserve souple de 180 m³.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site disposera d'une réserve incendie de 180 m³ et d'un poteau incendie public qui seront

positionnés à moins de 100 m de la station-service. Cette citerne souple disposera de 2 emplacements pompier à moins de 5 m et sera positionnée sur la partie Est du site. Le poteau incendie public sera implanté sur la rue Montaigne à l'entrée du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)